



Fiche de poste ENSA(P)

ENSAP LILLE-2025-2129481-PROF TPCAU cat 1 n°1

Professeur.e / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine / Catégorie 1

Ref : 2025-2129481

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture et de Paysage
de Lille (ENSAPL)
Ministère de la culture

Localisation

ENSAP de LILLE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés.

Le candidat (H/F) inscrira sa proposition pédagogique, pour la partie master dans le Domaine d'Études "Conception et société ". Ce poste vise à renforcer à l'ENSAPL l'enseignement du champ TPCAUE dans la recherche en architecture et plus largement des pratiques spatiales, et

nécessite des compétences dans l'articulation entre conception et questions écologiques.

La situation contemporaine de crise et de changement climatique incite à de nouvelles considérations au sujet du devenir de l'architecture comme des paysages. La transformation de l'architecture qui en découle interroge tout autant les formations, les doctrines et postures, et motive les initiatives scientifiques et pédagogiques. La proposition pédagogique attendue est en lien avec ces nouveaux enjeux. Le poste vise à renforcer la recherche propre à la conception architecturale et urbaine en intégrant les outils développés par le champ de l'architecture dont les outils de représentation. Le développement du doctorat en architecture ouvert aux candidat·es issu·es des différentes pratiques spatiales est un enjeu important pour l'école. L'Enseignant·e Chercheur·se renforcera le laboratoire de recherche LACTH par sa démarche de recherche scientifique en architecture y compris pour la recherche basée sur la pratique.

Charges pédagogiques insérées en master dans le domaine d'étude "Conception et société" :

- L'enseignement du projet en Master (144h) pour les M1 et M2. Celui-ci propose un enseignement fondé sur une approche nourrie simultanément par le projet et la recherche scientifique.
- L'enseignement d'un Séminaire en Master (96h) dont l'objectif est de former les étudiant·es aux méthodes de la recherche par la rédaction d'un mémoire, dont une partie de mémoire avec mention recherche. Les sujets seront axés sur l'articulation entre conception architecturale et écologie.
- L'enseignement Cours Magistral de théorie de l'architecture sous le prisme de l'écologie en Licence (22h). Ce nouveau cours à proposer, sera discuté avec la CFVE.
- L'enseignement d'un TD exploratoire s'articulant aux travaux de recherche dans le cycle Master (44h). Ce TD à proposer par l'enseignant·e, rentre dans le cadre d'une offre multiple. Autres enseignements : Encadrement durant la semaine intensive Des écologies transversale à toute l'école (12 à 20h). Les propositions d'enseignement sont appréciées.

Autres tâches : Direction d'étude et encadrement des rapports de PFE, suivi des stages, participation aux différents jurys et commissions, coordination pédagogique, participation aux instances de l'école.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

- Le candidat (H/F) est un enseignant-chercheur confirmé en TPCAU, titulaire d'une HDR ayant une production théorique et scientifique avérée (ouvrages, textes, articles dans revues à comité de lecture...). Les publications à l'international sont un plus.
- Il disposera d'un engagement et de travaux de recherche témoignant d'un niveau de compétence reconnu par ses pairs en France et/ou à l'étranger
- Il renforcera les collaborations scientifiques et pédagogiques de l'ENSAPL à l'international et participera au développement de la recherche au sein du LACTH

- Il devra faire état d'une compétence pédagogique avérée, en particulier concernant les outils nécessaires à la conception spatiale et architecturale du projet. Il en est de même pour la création de nouveaux formats pédagogiques, tels les démarches exploratoires et interdisciplinaires.
- Il devra montrer son aptitude à définir des objectifs d'apprentissage ainsi que les méthodes pour y parvenir, notamment la création de critères d'évaluation. Une démarche critique capable de nourrir l'enseignement de la conception est appréciée
- Il aura connaissance des pratiques professionnelles, des enjeux contemporains de l'architecture, de la transformation de l'existant, de l'impact environnemental des matériaux, de la rénovation du patrimoine du XX^e siècle dans toutes ses dimensions
- Il devra faire preuve de compétences pour les enjeux de la transformation de la discipline architecturale dans le contexte de transition écologique et de sa capacité à les transmettre dans une perspective de frugalité
- Il devra savoir travailler avec les équipes pédagogiques en place dans une posture d'ouverture pluridisciplinaire

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoire...)

- Participation aux activités scientifiques du LACTH : séminaires doctoraux, participation aux projets scientifiques et aux publications du laboratoire.
- Développement de la recherche scientifique dans les domaines de la discipline TPCA, en synergie avec les quatre domaines de recherche du LACTH et le milieu académique ; négociation et développement de projets de recherche impliquant le financement de partenaires extérieurs.
- Perspectives d'évolution des charges scientifiques : par rapport aux axes de développement de l'école : négociation et développement de contrats de recherche impliquant le LACTH et des partenaires extérieurs.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Doctorat en France ou à l'étranger et HDR en architecture.

Diplôme d'État d'Architecte : DPLG, DE+HMONP ou diplôme équivalent.

Recherches, publications professionnelles et/ou scientifiques appréciées.

Maîtrise de l'anglais recommandée, y compris pour l'encadrement d'un atelier.

Langues

Anglais

Avancé ou indépendant

Éléments de candidature

Personne à contacter

rh@lille.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSAP.

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'Ensapl forme à l'architecture, au paysage et à l'urbanisme. L'articulation entre ces disciplines dessine le champ de formation de l'école, son identité originale et l'opportunité de mettre en œuvre des processus interdisciplinaires. En formation initiale, l'Ensapl délivre un DEEA (grade de licence), un DEA (grade de master) et un DEP (grade de master).

Elle a créé en 2015 un Cycle Préparatoire aux Etudes de Paysage de deux ans dont la première année est commune avec l'architecture. Les croisements entre architectes et paysagistes sont favorisés dès la troisième année d'étude. Le Master CoMUA forme à l'urbanisme.

Afin d'articuler formation initiale et recherche, les quatre domaines d'étude de Master sont étroitement articulés aux quatre domaines de recherche du laboratoire, et inversement.

L'Ensapl attache une grande importance au mémoire d'initiation à la recherche qui se déroule sur deux semestres de master.

Inscrite dans un territoire en pleine transformation, l'Ensapl s'attache à jouer un rôle actif sur ce territoire complexe en développant les mises en situation (Solar Decathlon 2019, Ateliers publics de paysage, La piste rurale), en créant une chaire partenariale sur le bassin minier, en participant à la formation à la transition écologique des acteurs de la construction du cadre bâti. Se développent les questions liées à l'écologie, la circularité (dont le réemploi) et l'utilisation raisonnée des matériaux bio et géo sourcés.

Le LACTH, laboratoire de recherche de l'Ensapl, réunit 29 chercheurs (dont 8 HDR titulaires de l'Ensapl), 20 doctorants et 15 chercheurs associés. Il est organisé selon quatre domaines de recherche : Conception et société, Territoire en mutation et situations métropolitaines, Histoire-Théorie-Projets et Matérialité, culture et pensée constructives.

Les programmes de recherche en cours s'intéressent notamment à la connaissance du logement social innovant des années 60 et 70, à l'hôpital comme milieu, à l'histoire de l'enseignement de l'architecture au XXe siècle, aux infrastructures paysagères, au métabolisme et morphologies territoriales, aux projets transfrontaliers, au potentiel de l'impression 3D dans la production du bâtiment.

Le LACTH est associé à deux écoles doctorales de l'Université de Lille : l'ED SHS et l'ED Sesam afin de délivrer conjointement des doctorats en architecture ou en architecture (mention paysage). Le Lacth organise chaque année un séminaire de formation doctorale. Le LACTH publie chaque année une revue de rang A, Les Cahiers thématiques.

Les enseignements feront partie du domaine d'étude « Conception et société » qui a pour ambitions de penser spatialement la ville écologique et frugale de demain à partir du déjà là architectural et des milieux, humains comme non humains, des ressources locales et des pratiques du territoire, à travers différentes échelles, en utilisant les outils adéquats et spécifiques de concepteurs prospectifs.